

ASSEMBLÉE NATIONALE

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 338

présenté par

M. Di Filippo, M. Bazin, M. Jean-Claude Bouchet, M. Bony, M. Cordier, M. Cinieri, M. Pierre-Henri Dumont, M. Hetzel, Mme Levy, M. Marlin, M. Minot, M. Reda, M. Straumann et M. Vialay

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.